

\*\*\*\*\*

Présidence de séance :  
*Pascal Durand et Jacqueline Markovic*

Décision CF-12-034

*Motion (adoptée)*

## MOTION SUR LE CHOIX DES DATES POUR LES JOURNEES D'ETE 2012

Le choix des universités n'est pas encore définitivement arrêté, les premières villes ayant répondu à l'appel à candidature n'ayant pu être retenues pour des raisons différentes. Or les universités sont toutes en période de renouvellement de leurs équipes de direction d'où des difficultés importantes à obtenir leur accord. Par ailleurs les universités d'été du PS auront lieu les 25 et 26 août compliquant le choix de la date retenue pour les journées d'été EELV.

Trois villes sont actuellement en cours d'étude : Poitiers Toulouse et Perpignan.

Compte tenu de la difficulté d'organisation et des délais que celle ci impose, compte tenu également de la date du prochain CF le 13 mai (ou avant si motion votée) soit bien trop tard pour acter définitivement la ville retenue.,

La motion qui suit a pour objet de déléguer le choix final de la ville au BE en lien avec les secrétaires régionaux concernés, et de proposer un vote préférentiel sur la date à retenir.  
Le résultat de ce vote devra être croisé avec les disponibilités des universités pour le choix final.

### Motion

**Trois villes sont actuellement en cours d'étude pour l'organisation des journées d'été : Perpignan, Toulouse et Poitiers. Seule l'université de Poitiers a signifié officiellement son accord les deux autres universités ont donné un accord de principe mais retardent l'accord définitif après la vérification des dernières modalités d'organisation.**

**Les CPR ou les BER de Toulouse et Perpignan se sont prononcés pour l'accueil des journées d'été.**

**Poitiers n'a pas encore pris position. Le secrétaire régional a été contacté.**

**Dans ces conditions, proposition est faite :**

**de donner pouvoir au BE de choisir l'un de ces trois sites après visites sur les lieux dans les deux prochaines semaines.**

**D'effectuer un vote préférentiel sur la date à retenir.**

**Pour : beaucoup ; contre : 2.**

\*\*\*\*\*

Décision CF-12-035

## RESULTAT DU VOTE INDICATIF DU CONSEIL FEDERAL SUR LE CHOIX DES DATES POUR LES JOURNEES D'ETE 2012

Calendrier du mois d'août

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

**4 possibilités sont soumises au vote :**

**Le vote se fera de la manière suivante : sur les bulletins de vote, écrire 1 pour la date préférée, 2 pour le second choix, 3 pour le troisième choix et 4 pour la date la moins préférée. L'option recevant le plus petit nombre de point sera considérée comme préférée**

**Ordre préférentiel résultant du dépouillement :**

<b>1 : 29, 30 et 31 août</b>	<b>198 points</b>
2 : 30, 31 août et 1er septembre	211 points
3 : 22, 23 et 24 août	245 points
4 : 16, 17 et 18 août	286 points